



Présidium

Décision concernant le code vestimentaire de la Jurisdiction unifiée du brevet

Décision du 27 mai 2024 modifiant la décision du 4 avril 2023

DECISION DU PRESIDUM

Par décision du 27 mai 2024, le Présidium a modifié la décision relative à la tenue vestimentaire officielle au sein de la Juridiction unifiée du brevet du 4 avril 2023, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, en ajoutant l'alinéa suivant à l'article 2 :

Si un mandataire en brevets européens visé à l'article 48, paragraphe 2, de l'Accord est également un mandataire en brevets autorisé à exercer devant une juridiction d'un État membre contractant, il/elle peut porter la tenue vestimentaire officielle requise par la juridiction de cet État membre contractant au lieu de la tenue vestimentaire requise par l'Office européen des brevets.

Cette modification entrera en vigueur le 24 juin 2024.

Fait le 19 juin 2024

Pour le Présidium

Signé Dr. Klaus Grabinski
Le président

VERSION CONSOLIDÉE DE LA DÉCISION DU PRÉSIDIUM DU 4 AVRIL 2023, TELLE QUE MODIFIÉE PAR
LA DÉCISION DU PRÉSIDIUM DU 27 MAI 2024

LE PRÉSIDIUM,

VU l'article 15, paragraphe 3, des statuts de la Juridiction unifiée du brevet,

a adopté la décision suivante concernant la tenue vestimentaire officielle au sein de la Juridiction unifiée du brevet:

Article 1

Lors des audiences orales et du prononcé des décisions, les juges du tribunal de première instance portent une robe telle que vue et décrite à l'annexe I et les juges de la cour d'appel portent une robe telle que vue et décrite à l'annexe II. En dessous de la robe, les juges hommes portent une chemise blanche et une cravate blanche et les juges femmes un chemisier blanc et, si elles le souhaitent, une écharpe blanche. Les robes sont acquises et gérées par la Juridiction unifiée du brevet et restent sa propriété.

Article 2¹

Lors des audiences orales et du prononcé des décisions, le représentant des parties porte:

- (a) s'il s'agit d'un(e) avocat(e) visé(e) à l'article 48, paragraphe 1, de l'Accord: la tenue vestimentaire officielle requise par les juridictions de l'État contractant dont il/elle relève, si une telle tenue existe dans l'État contractant concerné;
- (b) s'il s'agit d'un mandataire en brevets européens visé à l'article 48, paragraphe 2, de l'Accord: la tenue vestimentaire requise par l'Office européen des brevets;
- (c) s'il n'existe aucune tenue vestimentaire officielle ou si aucune tenue vestimentaire n'est prescrite au sens du point a) ou b) du présent article, une tenue de ville.

Si un mandataire en brevets européens visé à l'article 48, paragraphe 2, de l'Accord est également un mandataire en brevets autorisé à exercer devant une juridiction d'un État membre contractant, il/elle peut porter la tenue vestimentaire officielle requise par la juridiction de cet État membre contractant au lieu de la tenue vestimentaire requise par l'Office européen des brevets.

Article 3

Lors des audiences orales et du prononcé des décisions, les mandataires en brevets visés à l'article 48, paragraphe 4, de l'accord, les représentants des parties ainsi que les experts et les témoins des parties portent une tenue de ville.

¹ Modifié par la décision du Présidium du 27 mai 2024, entrée en vigueur le 24 juin 2024.

Article 4

Le cas échéant, le président peut accorder des dérogations aux exigences visées aux articles 1 à 3.

La présente décision était adoptée le 4 avril 2023 et entre en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Annexe I

	
	<p>tissu extérieur 100 % laine vierge MERINO ultra fine de couleur noire</p> <p>bordure 100 % velours de coton fin bleu foncé sur les manches et les revers</p> <p>liseré contrastant bleu foncé entre la garniture et le tissu extérieur</p> <p>plissé sur les manches et le dos</p> <p>manches, plastron et dos doublés en cachemire bleu roi</p> <p>boutons sous patte de boutonnage cachée</p> <p>la robe s'arrête à mi- mollet</p>

Annexe II

	
	<p>tissu extérieur 77 % laine vierge MERINO ultra fine et 23 % soie de couleur noire</p> <p>bordure 100 % velours de coton fin bleu foncé sur les manches et les revers</p> <p>liseré contrastant doré entre la garniture et le tissu extérieur</p> <p>plissé sur les manches et le dos</p> <p>manches, plastron et dos doublés en cachemire bleu roi</p> <p>boutons sous patte de boutonnage cachée</p> <p>la robe s'arrête à mi- mollet</p>